



OBJET : 14^{ème} congrès de la CGT des Hospitaliers de Roubaix

CONVOCAATION – MANDAT

JEUDI 6 ET VENDREDI 7 AVRIL 2023

14^{ème} Congrès de la CGT des hospitaliers de Roubaix

Cher(e) Camarade,

En ta qualité de syndiqué(e), tu es invité(e) au 14^{ème} congrès de la CGT des hospitaliers de Roubaix. Pour ce moment fort de la vie syndicale, ta présence est vivement souhaitée.

Le congrès se déroulera au Centre Hospitalier de Roubaix, dans l'amphithéâtre du centre médical Barbieux (porte B).

L'accueil des syndiqués s'effectuera le 6 avril de 8h à 8h30.

Les travaux du congrès se dérouleront 2 jours de 8h à 16h30.

La participation au congrès se fait sur le temps de travail.

Afin de te permettre de te libérer du service, rempli au plus vite le bon au verso.

Envoie une copie de ta demande au syndicat CGT par courrier interne.

Fait pour valoir ce que de droit
à Roubaix le 10 janvier 2023

Pour la CGT
Jacques ADAMSKI
Secrétaire Général

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ SYNDICALE

NOM ET PRENOM	
GRADE	
SERVICE	
SYNDICAT	CGT
FONCTION SYNDICALE	participation au congrès

sollicite l'autorisation de m'absenter pour le motif ci-dessous:

ARTICLE(S)**	CODE PLANNING	MOTIF DE L'ABSENCE	DATE	HORAIRE	DUREE
Art.6	RMI	o REUNION MENSUELLE D'INFORMATION			
Art. 13	CSN	AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE*: o Congrès des syndicats nationaux, des fédérations, des syndicats internationaux o Réunions des organismes directeurs dont vous êtes membre élu	6 et 7 avril 2023	8h 16h30	2 fois 7h30
Art. 15 et Accord local	ROS	AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE: o Réunions des assemblées délibérantes (CTE, CME, CAP...) o Préparation des réunions des assemblées délibérantes o Réunions des organismes privés de coopération interhospitalière (ANFH, CGOS)* o Conseil Commun de la FP ou CSFPH* o Comités consultatifs nationaux* o CNG des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la FPH* o Comité national et comités locaux du fonds pour l'insertion des personnes handicapées* o Conseils d'administration des organismes de retraite, des organismes de sécurité sociale et des mutuelles* o Réunions organisées par l'administration			
Art. 16	DAS	o CREDIT DE TEMPS SYNDICAL			
	CHS	CHSCT*: o Heures mensuelles dédiées o Réunions du CHSCT			
	FOR	FORMATION: o Demande d'absence pour formation			
o HEURES DEPARTEMENTALES MUTUALISEES					

* Fournir obligatoirement la convocation

** Décret n°86-660 du 19/03/86 relatif à l'exercice du droit syndical modifié par le Décret n°2012-736 du 09/05/12

AVIS ENCADREMENT		DÉCISION DU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	
NOM et Prénom du Cadre :		ACCORD	REFUS
FAVORABLE	DEFAVORABLE		
MOTIF:		Le Signature:	
.....			
Le	Signature:	Signature:	